

Extrait de délibération

Comité syndical 20 janvier 2025 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -cinq le lundi vingt janvier à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
M BIRE Ludovic a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 14 janvier 2025
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 14 titulaires, 2 suppléants
Absents, excusés : 15 titulaires, 29 suppléants
Votants : 16

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés	Absents	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, NOLOT Monique		CHABAUTY Gérard, FOUILLET Olivier		
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BERGEON Patrice, BRESCIA Nathalie, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, PARNAUDEAU Guillaume,	BACLE Jérôme, BOUCHER Hervé-Loïc, CHEVALIER Éric, CLEMENT Guillaume GILBERT Véronique,		PARNAUDEAU Thierry	
Val de Gâtine	BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, RIMBEAU Jean-Pierre	BARANGER Johann, FRADIN Jacques, MICOU Corinne, SAUZE Magalie, TAVERNEAU Danielle	ATTOU Yves, BAILLY Christiane, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, OLIVIER Pascal,	AUDEBERT Claude	RICHET Marc

Débat d'Orientations Budgétaires - 2025

Les Orientations Budgétaires

Comme chaque début d'année nous avons à débattre des orientations budgétaires du Pays de Gâtine pour l'année 2025 et cette année, celui-ci s'inscrit dans un contexte national exceptionnel pour les collectivités. Le budget du Pays s'adapte d'année en année aux nouvelles politiques européenne, nationale, régionale et départementale afin de réaliser ses missions en maintenant un financement stable et sans augmentation pour les trois communautés de communes membres du PETR.

2025 va s'inscrire dans la continuité pour la contractualisation régionale et européenne puisque les engagements sont pluriannuels. Les contractualisations nationales (CRTE et Contrat local de santé) n'impliqueront pas de modification puisqu'il n'y a pas de crédit ingénierie pour la mission assurée pour le CRTE, en ce qui concerne le CLS, le soutien de l'ARS est maintenu pour la coordination. Ce sera également une année très importante pour le projet de PNR puisque l'Etat par l'intermédiaire du Préfet de région émettra son avis sur la Charte. Concernant les financements des PNR en Nouvelle-Aquitaine, une réunion d'échange est programmée entre la Région et tous les PNR le 22 janvier à Bordeaux. La convention signée avec le Département pour le soutien du projet de PNR rentre dans sa dernière année, celle-ci devra être renégociée. Démarré en 2024, le travail partenarial engagé sur le développement d'un tourisme durable en Gâtine va monter en puissance avec différentes actions de communication et de formations auprès des acteurs touristiques ainsi que la finalisation de la charte du tourisme durable en fin d'année. L'ensemble de ces actions mutualisées entre les trois communautés de communes vont mobiliser une part importante de dépenses d'études en 2025. Autre action mutualisée, le Plan climat (PCAET) rentre dans sa dernière année d'élaboration avant d'être opérationnel dans chacune des communautés de communes. Ces projets ou contractualisations ont tous un impact budgétaire plus ou moins important, ainsi nous souhaitons vous rappeler dans un premier temps quelques éléments de la structuration actuelle du budget.

1 - Une structure budgétaire qui s'adapte à un nouveau cadre contractuel et au projet de PNR

La structure du budget du Pays s'adapte chaque année pour répondre aux exigences des contractualisations régionales, nationales et européennes. Le nouveau contrat régional n'implique plus la gestion d'une dotation globale pour soutenir la stratégie du territoire. Elle repose exclusivement sur le pilotage et l'ingénierie mise à disposition des porteurs de projets pour orienter et structurer leurs projets afin qu'ils puissent s'inscrire dans les dispositifs sectoriels de la région. A contrario les nouveaux programmes européens LEADER et FEDER conservent une dotation affectée au territoire de la Gâtine. Les modalités de gestion de ces programmes ont évolué et elles impliquent un plus grand besoin d'ingénierie dans le montage des dossiers.

Concernant le projet de « Parc naturel régional » et les études ou projets qui s'y rattachent, cela n'impose pas de modification structurelle du budget. L'ensemble des dépenses et crédits s'inscrivent dans le budget principal du Pays. Un traitement analytique des dépenses et recettes, comme pour les autres dossiers, permet de piloter l'exécution budgétaire.

A - Les programmes actuels s'appuient sur une ingénierie spécifique

Les fonds européens

C'est la 5^{ème} génération de contrat qui a été signée en septembre 2023. Le Pays est retenu sans discontinuité depuis 1996.

La programmation 2014-2020 s'achève, pour rappel elle était dotée d'une enveloppe finale de **2 087 000 €** avec l'addition de 3 dotations complémentaires. Au total, **100** projets auront été financés.

La nouvelle programmation est différente puisqu'elle est dotée de deux fonds distincts : LEADER et FEDER. Cette particularité technique n'impliquera pas plus de complexité pour les porteurs de projets. Toutes les adaptations nécessaires seront assurées par l'ingénierie du Pays afin de rendre le plus facile possible l'accès à ces crédits que ça soit pour une petite ou une grande collectivité.

Pour assurer cette nouvelle organisation, le Pays va mobiliser son équipe habituelle (chargé de mission et gestionnaire) ainsi que le renfort des chargés de mission thématiques pour accompagner certains projets sur le fond autant de fois que nécessaire.

En synthèse : La programmation européenne **2021-2027**, c'est :

- Un **cadre unique** mais une approche multi-fonds.
- Un seul périmètre à l'échelle du territoire du Pays de Gâtine
- **1 100 000 €** pour **LEADER**
- **1 600 000 €** pour le **FEDER OS5**.

Le contrat régional de dynamisation et de cohésion

Le nouveau contrat régional 2023-2027 a été signé en 2023.

Ce contrat n'implique aucun engagement financier ferme de la part de la région puisqu'il n'y a pas de crédits spécifiques qui sont affectés au territoire de la Gâtine. Il s'agit d'un cadre contractuel qui permet de valider des projets du territoire en accord avec les compétences régionales et les enjeux locaux. Même si des crédits sont pré-identifiés par la région, chaque projet doit individuellement être instruit par les services régionaux et validé en commission permanente pour être financé.

Depuis 2023, la région a soutenu 20 projets en Gâtine pour un montant de 1 400 000 € de crédits attribués.

La Région a confié au Pays la mission de pilotage du contrat pour ½ etp d'animation/coordination (soit 12 500€ maximum). Elle soutient également l'ingénierie d'accompagnement des porteurs de projets (publics ou privés) pour assurer leur réussite et l'accès au financement. Elle co-finance pour cela l'ingénierie sur les thématiques suivantes :

- ½ etp pour la santé : 12 500€ maximum
- ½ etp pour la transition énergétique : 9 500 maximum
- 1 etp pour l'animation LEADER : 10 000€ maximum

Le contrat de relance et de transition écologique

Créé en fin d'année 2020 pour donner une suite au contrat de ruralité, ce contrat a été signé le 27 août 2021 en partenariat avec les communautés de communes. Ce contrat doit permettre d'accompagner les collectivités dans leurs investissements sur la durée du mandat avec pour ligne directrice **l'attractivité du territoire**, tout en tenant compte dans chaque projet la **transition énergétique et écologique**.

Le pilotage de ce contrat est assuré par le Pays en relation avec les services de la sous-préfecture de Parthenay. Les crédits mobilisés sont affectés uniquement aux investissements des communes ou communautés de communes.

Ce contrat ne permet pas de cofinancer le travail de coordination et d'accompagnement des porteurs de projets réalisés par le Pays.

B - Le Schéma de Cohérence Territorial

Les évolutions législatives pour l'intégration des nouveaux objectifs de sobriété foncière afin de tendre vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) prévu par la Loi Climat et Résilience (LCR) se sont poursuivies et certaines sont toujours en cours. Le nouveau Schéma Régional (SRADDET Nouvelle-Aquitaine) a été arrêté en 2024, tout comme la communauté de communes de Parthenay-Gâtine qui a arrêté son PLUI en fin d'année 2024.

Le suivi sur l'impact de ces décrets et l'intégration des nouvelles obligations au sein du SCoT du Pays de Gâtine nécessitent une veille juridique constante en vue de l'évolution future et attendue du SCoT.

Le SCoT n'aura que peu d'impact financier sur le budget 2025, cependant il est important d'anticiper sa future révision une fois que tous les textes législatifs seront définitifs.

C - Le projet de Parc naturel régional.

Le projet poursuit son avancée au regard de la procédure. 2024 a été marquée par les visites des rapporteurs et la prise en compte de leurs observations dans la Charte. 2025 sera l'année de l'avis de l'Etat formulé par le Préfet de Région.

Ce projet mobilise des dépenses d'études et d'accompagnement stratégique mais il permet de bénéficier de crédits de plusieurs partenaires pour couvrir ces dépenses. En effet les partenariats conclus avec le Conseil Régional et le Département des Deux-Sèvres ont permis de développer l'ingénierie du Pays au service des acteurs du territoire et de conduire de nouveaux projets comme l'Atlas de la biodiversité, le plan de paysage, le guide d'entretien des haies communales ainsi que des actions culturelles comme la poursuite des soirées du patrimoine.

Il y aura moins de frais d'étude consacrés au PNR en 2025. Le début d'année va être marqué par l'audition devant l'assemblée du CNPN au ministère de la transition écologique. La Fédération nationale des PNR émettra également un avis sur la Charte. C'est sur la base de ces deux contributions que le Préfet de Région construira l'avis de l'Etat. En parallèle, l'évaluation environnementale de la Charte.

D - L'ingénierie du Pays de Gâtine en 2025

Les nouvelles contractualisations, dispositifs ou projets démontrent le rôle prépondérant de l'ingénierie territoriale. Cependant, ces contractualisations fonctionnent avec deux approches différentes : soit l'ingénierie est prise en compte pour la durée du projet et/ou du programme, soit elle n'est pas du tout prise en compte.

Ces deux situations mettent en avant **la fragilité de la pérennité** de l'ingénierie territoriale malgré la complexité croissante pour monter les dossiers de subvention. Pour bien accompagner un projet il est nécessaire d'avoir une expérience sur l'environnement technico-financier et l'ingénierie est plus que jamais la **valeur ajoutée** d'une structure comme le Pays. Elle existe sur ce territoire depuis plus de 40 ans et fonctionne grâce à une solidarité territoriale. La mutualisation au sein du Pays entre les trois intercommunalités permet de maintenir cette ingénierie indispensable et complémentaire à celle des communautés de communes pour accompagner les projets.

Pour synthétiser, l'ingénierie ça sert à :

- **Anticiper et organiser** par la définition de grandes orientations et stratégies pour le territoire en lien avec les projets des intercommunalités. Le SCoT, le projet de Parc naturel régional, le Plan Climat, la stratégie touristique, le Contrat local de santé en sont des exemples,
- **Aider**, par le conseil et l'assistance auprès des porteurs de projets, les communautés de communes, communes, associations et particuliers. Les chargés de mission interviennent depuis la définition du projet jusqu'à sa concrétisation en passant par des phases d'appui à la réflexion du projet, d'appui au recrutement de bureau d'étude ou d'équipe d'architecte dans le cadre des marchés publics.
- **Soutenir et accompagner** ces mêmes porteurs de projets par l'apport de financements obtenus dans le cadre des contractualisations du Pays ainsi qu'auprès d'autres dispositifs européens, nationaux, régionaux ou départementaux.

Accusé de réception en préfecture
079-200072189-20250120-2025-01-001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2025
Date de réception préfecture : 21/01/2025

2 - Les orientations pour le Budget de Fonctionnement 2025

A / Les recettes

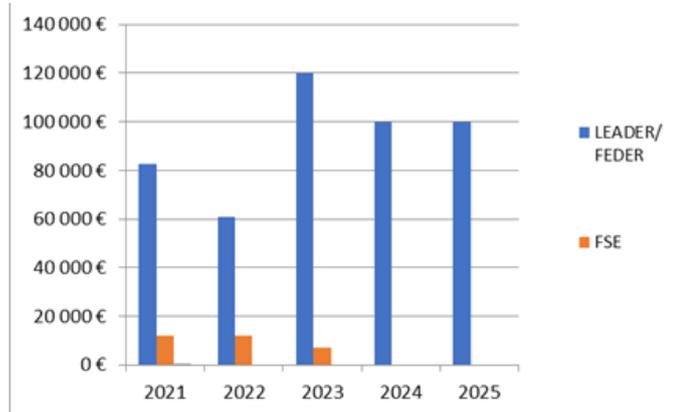
A-1- Les partenaires financiers :

- **L'Europe** dans le cadre de différents programmes, nous permet de mobiliser des cofinancements pour l'animation et le fonctionnement des dispositifs. C'est le cas historiquement du programme LEADER.

L'année 2025 sera la deuxième année sans FSE. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi est porté depuis 2019 par la Maison de l'Emploi mais jusqu'à 2023, le Pays était encore bénéficiaire directement de crédits FSE pour une partie du temps de M. Javaloyes (Coordinatrice du PLIE). Cette ligne va donc disparaître des ressources régulières du Pays.

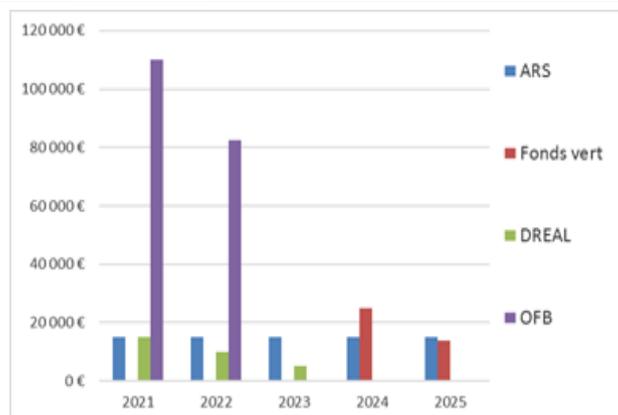
Concernant les crédits LEADER/FEDER, ils se stabilisent par rapport à 2024. En dehors des crédits dédiés au pilotage du programme, des crédits sont mobilisés sur des actions portées par le Pays. Pour 2025 sont fléchés deux demandes : une pour cofinancer l'élaboration de la charte de tourisme durable et les actions de formation pour les acteurs touristiques ainsi que l'action conduite avec la chambre d'agriculture sur le stockage de carbone dans le sol.

	2021	2022	2023	2024	2025
LEADER/FEDER	82 800 €	61 000 €	120 000 €	100 000 €	100 000 €
FSE	12 200 €	12 200 €	7 000 €	0 €	0 €
Total	95 000 €	73 200 €	127 000 €	100 000 €	100 000 €



- **L'État** dans le cadre de deux programmes, nous permet de mobiliser des cofinancements. L'Agence Régionale de Santé pour le pilotage du Contrat Local de Santé ainsi que le Fonds Vert pour l'étude conduite avec la Chambre d'agriculture sur le stockage de carbone dans les terres agricoles.

	2021	2022	2023	2024	2025
ARS	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Fonds vert	0 €	0 €	0 €	25 000 €	13 740 €
DREAL	15 000 €	10 000 €	5 000 €	0 €	0 €
OFB	110 000 €	82 500 €	0 €	0 €	0 €
Total	140 000 €	107 500 €	20 000 €	40 000 €	28 740 €

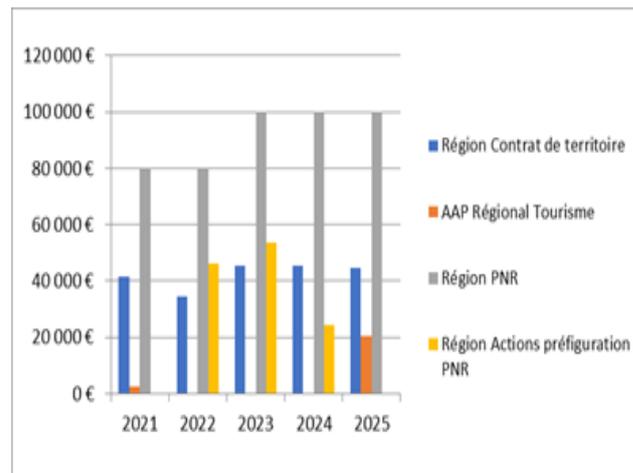


- **Le Conseil Régional** avec le Contrat Régional de Dynamisation et de cohésion qui cofinance l'ingénierie territoriale du Pays.

La Région est également le partenaire principal du Pays pour le projet de PNR. La Région s'est engagée à accompagner le Pays dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec un financement de 100 000€ par an pour la phase d'écriture de la charte.

En partenariat avec les communautés de communes le Pays a sollicité des crédits régionaux dans le cadre de l'appel à projet « Accompagnement au Changement Touristique Territorial ».

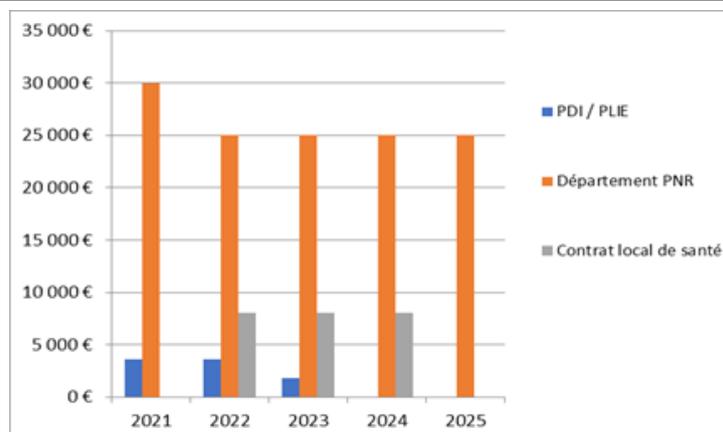
	2021	2022	2023	2024	2025
Région Contrat de territoire	41 500 €	34 500 €	45 500 €	45 500 €	44 500 €
AAP Régional Tourisme	2 400 €	0 €	0 €	0 €	20 500 €
Région PNR	80 000 €	80 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Région Actions préfiguration PNR	0 €	46 210 €	53 650 €	24 500 €	0 €
Total	123 900 €	160 710 €	199 150 €	170 000 €	165 000 €



- **Le Département** s'est engagé en 2020 pour accompagner le Pays dans son projet de PNR. Il cofinance dans ce cadre le poste de chargé de mission « Bocage, paysage et patrimoine naturel » à hauteur de 25 000€ par an. 2025 est la dernière année de la convention.

Le financement pour le contrat local de santé qui s'inscrivait dans le 1^{er} plan santé du Département s'est arrêté en fin 2024.

	2021	2022	2023	2024	2025
PDI / PLIE	3 600 €	3 600 €	1 800 €	0 €	0 €
Département PNR	30 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Contrat local de santé	0 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	0 €
Total	33 600 €	36 600 €	34 800 €	33 000 €	25 000 €



A-2 – Les autres participations pour 2025 :

Elles proviennent des locations de bureaux, de la production électrique des panneaux photovoltaïques installés sur le toit des locaux de la Banque Alimentaire et de personnel mis à disposition.

- ✓ Les locations de bureaux se détaillent ainsi :
 - Les bureaux du 1^{er} étage du bâtiment principal sont loués pour partie à la Fédération départementale des centres socioculturels.
 - Le bâtiment situé au 48 Edgar Quinet ainsi que l'autre partie du 1^{er} étage du bâtiment principal sont loués à l'association ADSPJ.
 - Enfin les bâtiments situés derrière le bâtiment principal sont loués à la Banque alimentaire des Deux-Sèvres.

Le total de ces locations représentera 43 500 € pour 2025

- ✓ La production photovoltaïque : 5 000 €
- ✓ Les remboursements liés à des personnels mis à disposition : 50 000 €

A-3 – Les cotisations des collectivités membres du PETR du Pays Gâtine :

Les cotisations constituent l'essentiel des recettes propres du Pays. Elles sont de deux types :

- **La cotisation « Statutaire »**
Elle est calculée en fonction de la population INSEE au 1^{er} janvier de l'année en cours.
- **Le cotisation « Tourisme »**
Elle est également calculée en fonction de la population INSEE au 1^{er} janvier de l'année en cours et est affectée au financement de la mission tourisme.

❖ La cotisation « Statutaire »

La cotisation statutaire est calculée sur la base d'un montant par habitant au regard de la population légale de l'année en cours. La population légale au 1^{er} janvier 2025 du Pays se stabilise et s'établit à 65 409 habitants.

En 2024 le montant a été fixé à 4,90 € par habitant.

Il est proposé pour l'année 2025 de maintenir le montant par habitant de cette cotisation à 4,90 €.

	Cotisation 2022	Cotisation 2023	Cotisation 2024	cotisation 2025	Evolution 2022/2025
€/habitant	4,90	4,90	4,90	4,90	
CCAVT	33 692,00	33 712,00	33 770,00	33 873,00	181,00
CCPG	181 873,00	181 486,00	180 800,00	180 937,00	-936,00
CCVG	105 497,00	105 786,00	105 893,00	105 693,00	196,00
Total	321 062,00	320 984,00	320 463,00	320 503,00	-559,00

❖ La cotisation « Tourisme »

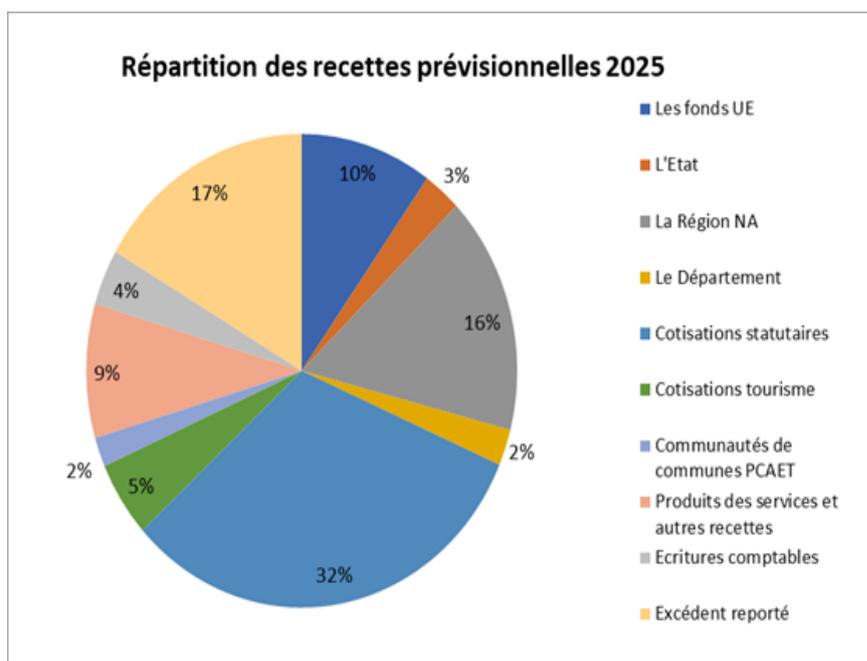
La cotisation « tourisme » permet de financer le poste de chargé de développement touristique et les actions mutualisées qui s'y rattache (communication, outils de gestion des données, site internet...).

Elle est calculée comme la cotisation statutaire sur la base d'un montant par habitant au regard de la population légale de l'année en cours. 65 409 habitants au 1^{er} janvier 2025.

	Cotisation 2022	Cotisation 2023	Cotisation 2024	Cotisation 2025	Evolution 2022/2025
€/habitant	0,80	0,80	0,80	0,80	
CCAVT	5 500,80	5 504,00	5 513,60	5 530,40	29,60
CCPG	29 693,60	29 630,40	29 518,40	29 540,80	-152,80
CCVG	17 224,00	17 271,20	17 288,80	17 256,00	32,00
Total	52 418,40	52 405,60	52 320,80	52 327,20	-97,60

A-4 – Synthèse des recettes prévisionnelles 2025

Financeurs	2025
Les fonds UE	100 000 €
L'Etat	28 740 €
La Région NA	164 500 €
Le Département	25 000 €
Cotisations statutaires	320 503 €
Cotisations tourisme	52 327 €
Communautés de communes PCAET	20 280 €
Produits des services et autres recettes	92 465 €
Ecritures comptables	38 622 €
Excédent reporté	167 760 €
Total	1 010 197 €



B / Les dépenses

Le Budget principal reste stable par rapport aux dernières années. Les dépenses 2025 seront affectées en grande majorité à **l'ingénierie** dans le cadre :

- du pilotage des dispositifs contractuels et des missions d'accompagnement des communes, des communautés de communes et de porteurs de projets,
- de mutualisation avec les intercommunalités sur des thématiques spécifiques (PCAET, Tourisme, Contrat local de santé)
- du Schéma de Cohérence Territorial
- du projet de Parc naturel régional

70 % des dépenses de l'exercice 2025 seront concentrées sur deux grands postes budgétaires :

- l'ingénierie avec les dépenses de personnels
- les honoraires liés aux études.

B-1- Les dépenses de personnels

Elles représentent 58 % des dépenses de fonctionnement du budget principal. Cela demeure le poste de dépenses le plus important car il reflète le cœur des missions du Pays.

L'effectif du Pays au 1^{er} janvier 2025 est composé de 11 agents pour **(10,4 ETP)** :

- 7 chargés de mission (dont 1 mis à disposition de la MDEE) :
 - Mary TOURAINE Chargée de mission **Tourisme**
 - Mathias VERHEYE Chargé de mission **Fonds européens**
 - Emmanuelle HERBRETEAU Chargé de mission **Appui aux collectivités et économie locale**
 - Arthur BODIN Chargé de mission **Urbanisme durable**
 - Jérôme THIREZ Chargé de mission **SIG et informatique**
 - Diane DELGADO Chargé de mission **Bocage, paysage et biodiversité**
 - Josélita JAVLOYES Chargé de la coordination du **PLIE** auprès de la MDEE

- 1 directrice-adjointe chargée du projet de **PNR**, Camille BEVILLON
- 1 directeur en charge de la thématique **Santé**, Ronan CESBRON
- 2 assistantes administratives :
 - Estelle SERVANT assistante administratives et de gestion des **Fonds européens**
 - Clémence RUSSEIL assistante administrative, **ressources humaines et gestion financière**

	2021	2022	2023	2024	2025
E ffectif en E TP	11	11,1	11,4	10,9	10,4
Personnel interne	485 066 €	509 162 €	542 420 €	536 800 €	543 600 €
Autre personnel ext	9 880 €	9 420 €	10 745 €	19 717 €	32 000 €
Total	494 946 €	518 582 €	553 165 €	556 517 €	575 600 €



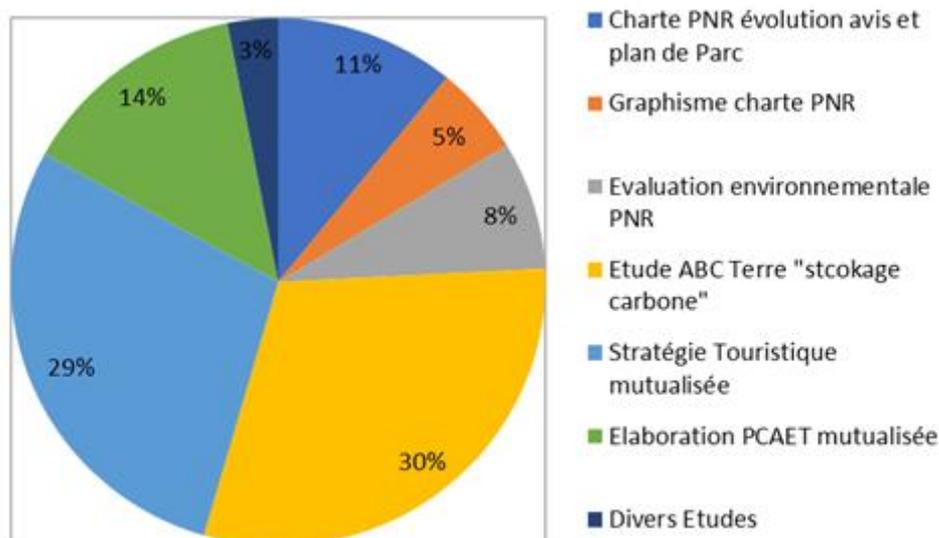
B-2- Les honoraires :

Ils représenteront cette année encore un poste de dépenses important en fonctionnement même s'il est plus faible que les années passées avec 11% du budget. (**110 000€**). Ces dépenses correspondent aux études ou prestations extérieures.

En 2025, plusieurs dépenses sont rattachées à la stratégie Tourisme durable élaborée en partenariat avec les communautés de communes (29%).

Nous retrouvons également les dépenses liées au Bureau d'étude pour l'élaboration des 3 PCAET des communautés de communes (14%). En lien avec les PCAET et le projet de PNR nous retrouvons également cette année l'étude ABC Terre sur le stockage carbone dans les terres agricoles réalisée avec la chambre d'agriculture (30%).

Enfin trois postes sont rattachés au projet de PNR et qui représentent 24%.



B-3- Les autres prestations extérieures (documentation, communication web/print) :

Ces dépenses correspondent aux autres prestations extérieures qui ne rentrent pas dans les honoraires proprement dit mais qui sont rattachées aux études et projets afin de contribuer à leurs diffusions. Le total de ces dépenses est évalué à **38 000 €** pour cette année.

Elles seront assez importantes en 2025 pour accompagner l'ensemble des études et projets touristiques : reprise du site internet Osez la Gâtine, création de supports de communication pour la charte de tourisme durable ainsi que pour l'offre touristique inclusive. Ces dépenses sont évaluées à 26 000€

Il est prévu également de réaliser une synthèse de la Charte du PNR afin de faciliter l'appropriation du projet, estimé à 6 000€.

Toujours en lien avec le projet de PNR et soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine, il est prévu d'accompagner l'association Ah pour la diffusion du spectacle du Tarot de la Gâtine auprès de 4 à 6 communes en 2025 pour un budget de 3 000€.

Enfin des crédits sont programmés à hauteur de 3 000 € pour la réalisation d'actions de communication autour du projet de PNR.

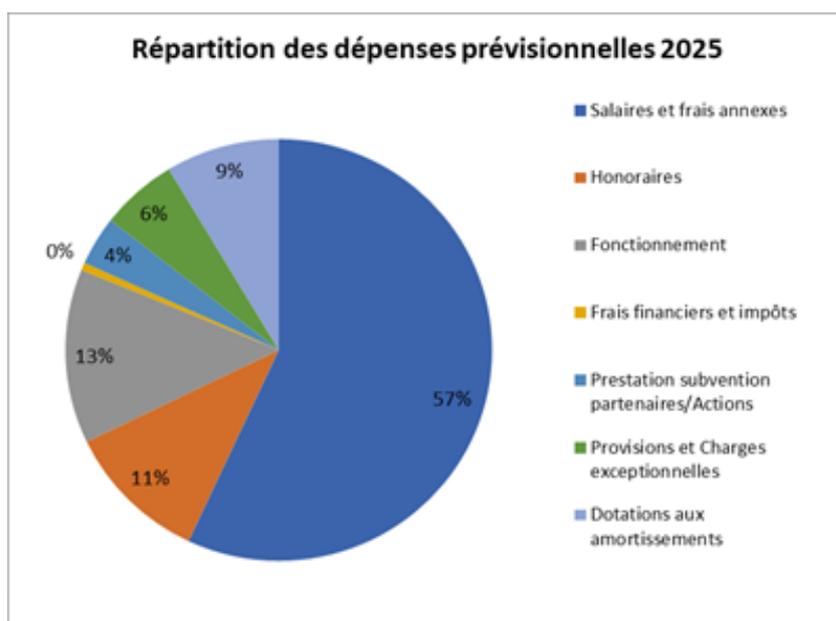
B-4- Les Charges financières et la trésorerie :

Elles sont liées à la gestion de la trésorerie du Pays et du décalage entre les paiements et la réception des financements. La trésorerie du Pays reste comme par les années passées un point difficile.

Dans ce cadre, le Pays souscrit chaque année une ligne de trésorerie affectée au budget principal.

B-5- Synthèse des dépenses prévisionnelles 2025

Postes de dépenses	2025
Salaires et frais annexes	575 600 €
Honoraires	110 000 €
Fonctionnement	135 000 €
Frais financiers et impôts	6 000 €
Prestation subvention partenaires/Actions	38 000 €
Provisions et Charges exceptionnelles	59 097 €
Dotations aux amortissements	87 000 €
Total	1 010 697 €



3 - Les orientations pour le Budget d'investissement et l'endettement

Le Pays n'ayant pas vocation à être maître d'ouvrage d'opérations d'investissements importantes, l'essentiel des montants prévisionnels pour le budget 2025 correspondront à des prévisions de dépenses pour remplacer du mobilier ou du matériel informatique.

En ce qui concerne l'endettement du Pays, il est nul, le dernier emprunt s'est arrêté en 2022.

Les membres du Comité Syndical prennent actent de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Le Secrétaire de Séance
Ludovic BIRE

Le Président
Didier GAILLARD

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Certifiée exécutoire par transmission et publication

Accusé de réception en préfecture
079-200072189-20250120-2025-01-001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2025
Date de réception préfecture : 21/01/2025